

OFFRE D'EMPLOI

CHAUFFEUR-MANŒUVRE (POSTE TEMPORAIRE)



CHAUFFEUR-MANŒUVRE – POSTE TEMPORAIRE (DURÉE INDÉTERMINÉE, MINIMUM 6 MOIS)

DESCRIPTION SOMMAIRE DE FONCTION

Relevant du chef d'équipe des Travaux publics, la personne occupant la fonction de chauffeur-manœuvre conduit des véhicules et voit à l'entretien général du territoire de la municipalité. Elle réalise différentes tâches inhérentes à l'épandage, au nettoyage, à la réparation et à l'entretien des trottoirs, des rues, des routes, des ponts, des ponceaux, des stationnements et des installations publiques de la municipalité.

DE FAÇON GÉNÉRALE IL :

- Conduire et opérer divers véhicules et machineries avec ou sans équipements (camion, niveleuse, rétrocaveuse, pelle mécanique, etc.)
- Effectuer les tâches inhérentes à l'entretien, la réfection et le nettoyage du réseau routier (trottoirs, rues, ponceaux, fossés, émondage, signalisations, éclairage, etc.)
- Effectuer des travaux de réparation et de pavage de nids-de-poule
- Effectuer la gestion de l'eau pluviale
- Effectuer les diverses réparations sur les réseaux d'égout et d'aqueduc
- Entretenir les outils et équipements de la voirie en effectuant les entretiens périodiques requis
- S'occuper de l'écocentre en saison estivale
- Manipuler certains outils et effectuer des travaux d'entretien général des bâtiments municipaux et de la machinerie
- Entretenir les parcs et les terrains de jeux
- Aider à la préparation des événements de la Municipalité
- Effectuer de l'entretien ménager
- Effectuer la tonte, le désherbage et l'entretien des plates-bandes dans les espaces municipaux en saison estivale
- Déniger et déglacer les accès et entrées des bâtiments municipaux en saison hivernale
- Effectuer des commissions diverses
- Assumer diverses autres responsabilités connexes pouvant lui être signifiées par son supérieur immédiat

FORMATION ET EXIGENCES

- Détenir un permis de conduire valide avec une classe 1;
- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Détenir de l'expérience en conduite de divers équipements – minimum deux années;
- Présenter de bonnes habiletés dans les travaux manuels;
- Bénéficier d'une solide constitution et d'une bonne santé physique;
- Expérience et formation comme opérateur d'eau potable, un atout;
- Doit être disponible en tout temps pour la durée de l'hiver (semaine, soir, nuit, fin de semaine).

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail de 40 heures par semaine;
- Lieu de travail : Territoire de la municipalité;
- Durée : indéterminée, minimum 6 mois avec possibilité de prolongation
- Salaire selon la convention collective en vigueur entre 24,23 \$ et 27,63 \$ de l'heure;
- Entrée en fonction : dès que possible.

POUR POSTULER

Par courriel, seulement, à l'adresse suivante : adj.executive@munsar.ca. Les candidatures seront traitées de façon continue.

Votre candidature sera traitée confidentiellement et dans le respect du principe d'équité en matière d'emploi. Nous vous remercions à l'avance de votre candidature et seulement celles retenues seront contactées.

Dans ce document et pour des fins de simplification, le genre masculin inclut le genre féminin.